

**Intervention de la Roumanie à l'occasion de la session «Haut Niveau» de  
l' Onzieme Congrès des Nations Unis sur la prévention du crime et la  
justice pénale**

*Madame KIBEDI Katalin Barbara,  
Sécretaire d' Etat au Ministère de la Justice*

**Monsieur le Président,**  
**Vos Excellences,**  
**Mesdames et Messieurs,**

Je suis honnorée de m' addresser à vous à l'occasion du Onzième Congrès des Nations Unis pour la Prevention du Crime et la Justice Penale.

Permettez-moi, tout d' abord, de transmettre les remerciements de la délégation roumaine au Gouvernement de la Thaïlande pour l'acqueil challeureux à Bangkok et pour l' extraordinaire hospitalité. Egalement, je veux remercier aux institutions des Nations Unis pour le bon travail accompli afin de préparer les activités du Congrès.

**Mesdames et messieurs,**

La Roumanie accorde un attention particulière à la prevention et au combât du crime, et, à cet egard, **la reforme du systeme de justice pénale** afin de mieux répondre aux nouveaux défis du crime transnational organisé représente un priorité abosolute pour notre Gouvernement.

Mon pays veux contribuer activement aux efforts de la communauté internationale pour la prevention et le combât du crime organisé, du terrorisme et de la coruption. Nous avons ratifié la **Convention des Nations Unis contre le crime transnational organisé et ses trois Protocoles**, ainsi que toutes les Conventions rélevantes du Conseil de l' Europe dans le domaine de la cooperation judiciare internationale en matière penale, y compris le deuxième Protocole additionel à la Convention européenne d' entraide judiciare en matière pénale, le Protocole additionel à la Convention pénale contre la corruption, le Protocol ammendant la Convention européenne sur la supression du terrorisme et la Convention sur la cyber-criminalité.

La Roumanie considere **l' intensification de la cooperation internationale** comme le seul moyen efficace de combattre le crime organisé transnational et le terrorisme.

En tant que pays qui sera membre de l' Union Européene – demain on va signer la Traité d'adhesion – la Roumanie s' asocie à la position exprimé par le reprâsentant de la Presidence luxemburgeoise de l' Union. Mais il ne s' agit pas de nous associer seulement de point de vue formel. La Roumanie est convaincue

elle-même que le **principe de la reconnaissance mutuelle** doit constituer la pierre angulaire de la cooperation judiciaire en matière penale.

D' ailleurs, la **nouvelle loi sur la cooperation judiciaire internationale en matière pénale**, qui este entrée en vigueur l' annee dernière, est gouvernée par le principe de la reconnaissance mutuelle, en transposant les plus nouveaux instruments de cooperation adoptés au niveau de l' Union Européenne, y compris la **decision-cadre du 13 juin 2002 sur le mandat d' arrêt européen et les procedures de remise entre les Pays membres de l' Union Européenne**. Les dispositions sur le mandat d' arrêt européen seront appliquées effectivement à partir de la date de l' adhesion de la Roumanie à l' Union Européenne.

**Mesdames et messieurs,**

Le terrorisme est une ménace globale qui suppose une réponse commune des Etats.

La Strategie Nationale pour la Prevention et le Combat du Terrorisme souligne l' imperative de mettre en oeuvre l' engagement politique de la Roumanie de combattre le terrorisme, en prenant des mesures adequates afin de contribuer activement aux efforts internationaux dans ce domaine.

La Roumanie a déjà ratifié toutes les douzes Conventions des Nations Unis sur le combat du terrorisme. L' annee passée, **on a ratifié parmi les premiers dix pays le Protocole ammendant la Convention européenne sur la suppression du terrorisme.**

La Loi sur la cooperation judiciaire internationale en matiere pénale **reponds aux exigences de la Resolution 1373 — 2001 du Conseil de Securité des Nations Unis.**

Le nouveaux Code penale, qui va entrer en vigueur en 2006, contient un titre special sur **les crimes et le delicts du terrorisme**, y compris le **financement du terrorisme**.

En outre, une **loi speciale sur la prevention et le combât du terrorisme** a été **adopte en décembre 2004**, en organisant le **Système Nationale pour la Prevention et le Combât du Terrorisme**. Une **Direction pour les Poursuites du Crime Organisé et du Terrorisme** a été constitué dans le cadre du Parquet auprès la Haute Cour de Cassation et de Justice.

Afin de mieux répondre à la nécessité de prevenir le financement du terrorisme et d' harmoniser complètement la legislation interne avec la Directive no. 2001/ 97/EC, un projet de loi sur la **modification de la loi sur la prevention et le Combat du Blanchissement d' argent** a été déjà approuvé par le Gouvernement et soumis au Parlement afin d' etre adopté.

Les autorités roumaine competentes disposent maintenant d' un cadre juridique complexe qui permet à la Roumanie de contribuer aux efforts internationaux pour la prevention et le combât du terrorisme.

Il faut également mentioner que la Centre Regional SECI et le Sécretariat de SPOC (L' Initiative du Pacte de Stabilité contre le Crime Organisé) ont les sièges à Bucarest.

La Roumanie a un point de contact pour Eurojust et participe aux activités du Réseau Judiciaire Européen. Un Réseau Judiciaire Roumain a été également constitué.

Nous avons conclu un Acord avec l' Europol et on va prochainement signer un Acord avec Eurojust, afin de nommer un magistrat de liaison auprès Eurojust. En outre, des nombreux accords bilatéraux sur le combat du crime organisé et du terrorisme, ainsi que des traités sur l' extradition et sur l' entraide judiciaire en matière pénale ont été conclus.

**Mesdames et messieurs,**

Le 30 Mars, le Gouvernement de la Roumanie a approuvé la nouvelle **Strategie Nationale Contre la Corruption 2005-2007**, qui envisage de prévenir et combattre la corruption par la réforme de la législation et par la mise en œuvre rigoureuse du cadre juridique, par cohérence et stabilité législative et par la consolidation institutionnelle des principaux organes qui ont des compétences importants dans ce domaine.

La Stratégie Nationale Contre la Corruption est basée sur les engagements assumés par la Roumanie durant les négociations d' adhésion à l' Union Européenne. Ses domaines prioritaires sont: **1. Prevention, transparence et education; 2. Combat de la corruption; 3. Coordination interne et cooperation internationale.**

La Roumanie a signé la Convention de l' ONU contre la corruption à Merida, en Décembre 2003, lors de l'ouverture à la signature, et l'a déjà ratifié l' année dernière. Maintenant, le Gouvernement roumain va insister sur la mise en

œuvre complète des dispositions de la Convention de Merida dans la législation interne.

**Cher participants,**

**L' importance des droits de l' homme** comme valeur fondamentale de la démocratie et de l' Etat de Droit a déterminé la justice pénale de l' aller plus loin des méthodes répressives et de l' assimiler des nouveaux dimensions, basées sur la justice réparatrice. A cet égard, la réintégration sociale des infracteurs et la protection des victimes du crime, notamment des personnes les plus vulnérables – les enfants, les femmes, les minorités – se trouvent parmi les priorités de la réforme de la justice pénale, comme partie de la réforme de la justice roumaine. La nouvelle **Stratégie de la réforme du système judiciaire**, approuvée également par le Gouvernement le 30 Mars 2005, accorde une attention spéciale à la justice réparatrice.

**Monsieur le Président,**

**Mesdames et messieurs,**

La délégation roumaine soutient la Déclaration Finale du Congrès et assure encore une fois les participants de la volonté de la Roumanie de participer activement aux efforts de prévention et de combat du crime.

Je vous remercie pour votre aimable attention.